# BROCANTE VIDE-GRENIER

PAS D'EMPLACEMENT AVEC VOITURE!

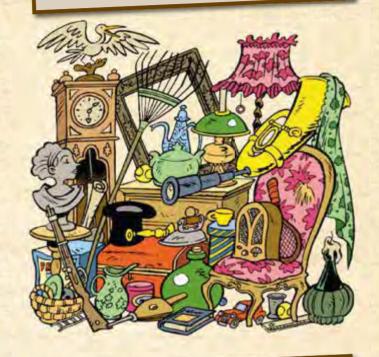
RÈGLEMENT PAR CHÈQUE BANCAIRE
À L'ORDRE DU
SOU DES ÉCOLES
1011 RUE DES ALLOBROGES
74140 SAINT-CERGUES

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 14 MAI 2024 DERNIER DÉLAI! DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES. VOUS SEREZ CONTACTÉ EN CAS DE REFUS.

#### **ATTENTION:**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ!!
(RÈGLEMENT + PIÈCE IDENTITÉ + ATTESTATION)

BULLETIN TÉLÉCHARGEABLE SUR WWW.SAINT-CERGUES.FR INSCRIPTION EN LIGNE SUR: WWW.MYBROCANTE.FR/M/10415



TARIF DES EMPLACEMENTS: 8 € LES 2 MÈTRES LINÉAIRES (PROFONDEUR 2 MÈTRES)

#### **INSCRIPTION:**



#### RENSEIGNEMENTS

SOU DES ÉCOLES 1011 RUE DES ALLOBROGES 74140 ST CERGUES

SOUSAINTCERGUES@GMAIL.COM TEL: 07.83.16.56.69

## SAINT-CERGUES DIM 19 MAI 2024

# BROCANTE VIDE-GRENIER

### **RUE DES ALLOBROGES**



### **DE 6H À 17H**

À PARTIR DE 8H30 POUR LES VISITEURS

LA TOTALITÉ DU BÉNÉFICE ENGENDRÉ
PAR CETTE MANIFESTATION SERA REVERSÉE
AU PROFIT DES ÉCOLIERS DE SAINT-CERGUES,
POUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS SCOLAIRES.

### **RÈGLEMENT:**

MADAME, MADEMOISELLE, MONSIEUR, LE SOU DES ÉCOLES DE SAINT-CERGUES ORGANISE CETTE ANNÉE SA BROCANTE/VIDE-GRENIER

### LE DIMANCHE 19 MAI 2024,

RUE DES ALLOBROGES À SAINT-CERGUES.

DÉBALLAGE : DE 6H À 8H30 Places réservées jusqu'à 8H30

REMISE DU/DES N° D'EMPLACEMENT(S) À VOTRE ARRIVÉE, DEMANDER AUX PLACIERS.

ADHÉSION DES EXPOSANTS
(PARTICULIERS, ASSOCIATIONS OU PROFESSIONNELS)
SOUMISE AUX CONDITIONS SUIVANTES:
- AVOIR PAYÉ LA TOTALITÉ DES FRAIS D'EMPLACEMENT.
(VOIR BULLETIN D'INSCRIPTION)

- PARTICULIERS OU ASSOCIATIONS (EN PLUS) : PHOTOCOPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ.

#### - PROFESSIONNELS (EN PLUS):

PHOTOCOPIE DU REGISTRE DU COMMERCE, DE LA PATENTE, DU CARNET OU RÉCÉPISSÉ.

- ATTESTATION SUR L'HONNEUR DÛMENT REMPLIE.
- TEMPÊTE, MAUVAIS TEMPS, PLUIE DURANT LA MANIFESTATION AINSI QUE L'ABSENCE DE L'EXPOSANT POUR TOUTES RAISONS, NE PEUVENT DONNER DROIT À UN REMBOURSEMENT DE L'EMPLACEMENT PAYÉ.

### MERCI DE DÉBARRASSER LA TOTALITÉ DE VOS OBJETS ET EMBALLAGES AVANT VOTRE DÉPART !!

LES EXPOSANTS DÉCLARENT RENONCER À TOUT RECOURS CONTRE LE SOU DES ÉCOLES DE SAINT-CERGUES, ET CELA POUR QUELQUE(S) MOTIF(S) QUE CE SOIT, AVANT, PENDANT ET APRÈS LA MANIFESTATION.

LE RETOUR DU BULLETIN D'INSCRIPTION DÛMENT REMPLI ENTRAINE L'ADHÉSION AUX CONDITIONS DU PRÉSENT RÈGLEMENT.

TOUTE INFRACTION À CELUI-CI POURRA ENTRAÎNER LE RENVOI IMMÉDIAT DE L'EXPOSANT SANS AUCUN RECOURS POSSIBLE.

POUR LES PROFESSIONNELS, LES PRIX DES OBJETS PRÉSENTÉS SERONT PORTÉS À LA CONNAISSANCE DU PUBLIC, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION EN VIGUEUR.

UNE PUBLICITÉ RÉGIONALE ET NATIONALE SERA ASSURÉE PAR INTERNET, PRESSE, RADIO, DISTRIBUTION DE PROSPECTUS, AFFICHES ET BALISAGE, AFIN DE FAIRE DE CETTE JOURNÉE UNE RÉUSSITE.

L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION EST LE SEUL AUTORISÉ À PROPOSER : PETITE RESTAURATION CHAUDE, CRÊPES, PÂTISSERIES, BUVETTE, ETC...

NOUS VOUS SOUHAITONS D'ORES ET DÉJÀ UNE TRÈS BELLE JOURNÉE ET ESPÉRONS QUE VOUS RÉALISEREZ DE BONNES VENTES.

DANS L'ATTENTE, RECEVEZ, MADAME, MADEMOISELLE, MONSIEUR, NOS CORDIALES SALUTATIONS.

LE PRÉSIDENT.

### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

IE COLLECIONÉ/E

	)E 00000[Q!(E\E/.
	N° RUE
	CPVILLE
	TÉL. :
	EMAIL :
	PIÈCE IDENTITÉ / REGISTRE DU COMMERCE
	No.
	(JOINDRE IMPÉRATIVEMENT UNE PHOTOCOPIE)
	DÉSIRE M'INSCRIRE À LA BROCANTE DE SAINT-CERGUES. NOMBRE D'EMPLACEMENT(S) SOUHAITÉ(S):
	1 MODULE = 2 MÈTRE LINÉAIRES (2 MÈTRES DE PROFONDEUR) = 8€
	Y 0 E -
	X8€=€
	ATTESTATION SUR L'HONNEUR SELON L'ARRÊTÉ
	ATTESTATION SUR L'HONNEUR SELON L'ARRÊTÉ DU 9 JANVIER 2009 CONCERNANT LES
	ATTESTATION SUR L'HONNEUR SELON L'ARRÊTÉ DU 9 JANVIER 2009 CONCERNANT LES PARTICIPANTS NON-PROFESSIONNELS: « JE M'ENGAGE À PARTICIPER AU MAXIMUM À 2 MANIFESTATIONS DE MÊME NATURE
	ATTESTATION SUR L'HONNEUR SELON L'ARRÊTÉ DU 9 JANVIER 2009 CONCERNANT LES PARTICIPANTS NON-PROFESSIONNELS: « JE M'ENGAGE À PARTICIPER AU MAXIMUM
	ATTESTATION SUR L'HONNEUR SELON L'ARRÊTÉ DU 9 JANVIER 2009 CONCERNANT LES PARTICIPANTS NON-PROFESSIONNELS: « JE M'ENGAGE À PARTICIPER AU MAXIMUM À 2 MANIFESTATIONS DE MÊME NATURE
	ATTESTATION SUR L'HONNEUR SELON L'ARRÊTÉ DU 9 JANVIER 2009 CONCERNANT LES PARTICIPANTS NON-PROFESSIONNELS: «JE M'ENGAGE À PARTICIPER AU MAXIMUM À 2 MANIFESTATIONS DE MÊME NATURE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE»
AND THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAMED	ATTESTATION SUR L'HONNEUR SELON L'ARRÊTÉ DU 9 JANVIER 2009 CONCERNANT LES PARTICIPANTS NON-PROFESSIONNELS: «JE M'ENGAGE À PARTICIPER AU MAXIMUM À 2 MANIFESTATIONS DE MÊME NATURE AU COURS DE L'ANNÉE CIVILE»